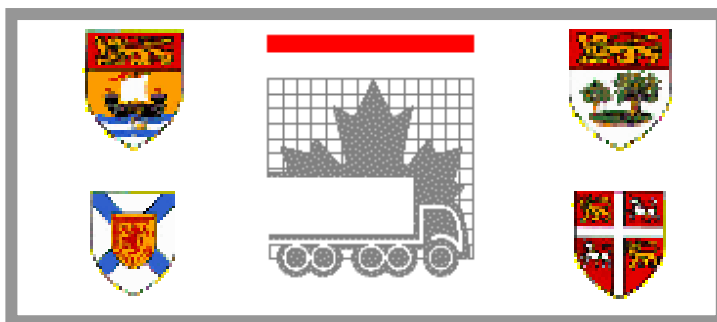


**Guide de la convention sur la
réglementation uniforme
des poids et dimensions des véhicules lourds
dans les provinces canadiennes
de l'Atlantique**



octobre 2001

Table des matières

Préface.....	3
Renonciation Importante	3
Principales dispositions	4
Restrictions	4
Partie 1 – Limites de dimensions et masses dans les provinces Atlantiques du Canada	5
Limites dimensionnelles générales	5
Paramètres dimensionnels – Empattements, entraxes et porte-à-faux.....	6
Limitations de poids aux essieux	7
Autres questions de poids	7
Tolérances reliés aux masses	7
Partie 2 - Sommaire de limites de masses et de dimensions par configuration.....	8
Categorie 1 – Tracteur et semi-remorque	9
Categorie 2 - Train double de type A	11
Categorie 3 - Train double de type B.....	13
Categorie 4 - Train double de type C.....	15
Categorie 5 - Camion	17
Categorie 6 – Camion et remorque semi-portée	19
Categorie 7 – Camion à essieu directeur tandem et remorque semi-portée.....	21
Categorie 8 – Camion et remorque classique	23
Categorie 9 – Camion à essieu directeur tandem et remorque classique.....	25
Categorie 10 - Autocar.....	27

Préface

En juin 2001, les ministres responsables des règlements sur les dimensions et le poids des véhicules au Canada atlantique ont appuyé, en principe, une proposition visant l'adoption de conditions réglementaires uniformes pour la région d'ici le 31 décembre 2009.

Il importe de souligner que cette entente aura un impact sur les limites de poids et les dimensions normalement réglementées seulement. Elle ne comprend pas et n'aborde pas les politiques provinciales relatives aux autorisations spéciales de masse et de dimension excédentaires des charges indivisibles ou au déplacement d'équipement spécialisé.

L'entente proposée comprend les normes relatives aux limites de poids et aux dimensions. Une stratégie de mise en œuvre a été élaborée au moyen d'une vaste consultation publique dans les quatre provinces participantes du Canada atlantique, de janvier à mars 2000.

Des modifications réglementaires seront requises pour appliquer les dispositions de l'entente proposée dans les quatre provinces. Sous réserve de l'approbation des gouvernements participants, on prévoit que les normes proposées entreront en vigueur à l'automne 2001.

Pour plus d'information sur l'entente proposée, communiquez avec les personnes suivantes :

Nouveau-Brunswick : M. Denis Goguen, ministère des Transports, au 506 453-2802;

Nouvelle-Écosse : M. Don Stonehouse, ministère des Transports et des Travaux publics, au 902 424-2490;

Île-du-Prince-Édouard : M. Doug MacEwen, ministère des Transports et des Travaux publics, au 902 368-5228;

Terre-Neuve : M. Doug Sparkes, ministère des Services gouvernementaux, au 709 729-4918

Renonciation Importante

L'information ci-après est fournie comme un guide aux dispositions de l'entente de 2001 sur les limites de poids et les dimensions uniformes au Canada atlantique. **Il importe de souligner que les véhicules sont assujettis aux lois et règlements sur les limites de poids et les dimensions qui sont en vigueur dans chacune des provinces participantes.** Bien que les efforts visent à atteindre le plus haut degré d'uniformité possible dans ces lois et règlements, les lois et règlements de chaque province ont préséance et devraient être consultés.

Principales dispositions

En vertu de l'entente, chacune des quatre provinces participantes appliquera d'ici le 31 décembre 2009, des conditions uniformes concernant les limites de charge et de dimension applicables aux véhicules utilitaires qui circulent au Canada atlantique.

Les principales étapes de la période de mise en œuvre sont les suivantes :

- Une fois mises en œuvre (attendu en automne 2001), les limites de charge et de dimension indiquées dans la Partie 2 s'appliqueront à tous les nouveaux véhicules à partir des modèles de 2003.
- Une fois mises en œuvre (attendu en automne 2001), les limites de charge indiquées dans les Parties 1 et 2 s'appliqueront à tous les véhicules qui sont conformes aux exigences de configuration et aux limites de dimension indiquées dans les Parties 1 et 2.
- Une fois mises en œuvre (attendu en automne 2001), les politiques et les procédures administratives et d'exécution communes concernant les limites de charge et de dimension des véhicules seront adoptées par les parties.
- Au 31 décembre 2004, les essieux relevables sur l'équipement, à partir des modèles de 2003, ne seront plus reconnus (aux fins de la charge brute admissible) ailleurs que dans les groupes d'essieux tandem équivalents ou tridem équivalents.
- Au 31 décembre 2005, l'application automatique des tolérances sur les essieux ou des limites de charge brute des véhicules, publiées ou non, sera supprimée.
- Au 31 décembre 2009, les limites de charge et de dimension qui diffèrent de celles indiquées à l'Annexe A et qui sont visées par un Programme de droit acquis ou de transition seront supprimées.

Restrictions

L'entente proposée établira l'uniformité dans les limites maximales de poids et les dimensions maximales réglementées. Toutefois, les restrictions suivantes sont maintenues :

- les restrictions de poids saisonnières (c.-à-d. pendant la période de dégel au printemps) continueront d'être établies par chaque province selon les politiques et les méthodes provinciales actuelles;
- les ponts pour lesquels les limites de poids affichées sont inférieures aux limites de poids bruts maximales réglementées;
- les restrictions routières seront maintenues dans chaque province, ce qui aura les conséquences suivantes :
 - certaines routes seront assujetties à des limites de poids bruts de véhicule moins élevées;
 - certaines configurations de véhicule sont limitées à la circulation sur les routes désignées (p. ex. trains doubles de type B en Nouvelle-Écosse).

Partie 1 – Limites de dimensions et masses dans les provinces Atlantiques du Canada

Limites dimensionnelles générales

Dimensions	Limites proposées
1. Hauteur hors tout	Max. 4,15 m
2. Largeur hors tout	Max. 2,6 m
3. Longueur hors tout	
Véhicule articulé	Max. 23 m
Trains doubles des types A, B et C	Max. 25 m
Camion porteur à remorque semi-portée	Max. 23 m
Camion porteur à remorque classique	Max. 23 m
4. Longueur des caisses	
Trains doubles des types A, B et C	Max. 20,0 m
Camion porteur à remorque	Max. 20,0 m
5. Longueur de la remorque	
Semi-remorque	Max. 16,2 m
Remorque classique	Max. 12,5 m
Remorque semi-portée	Max. 12,5 m

Paramètres dimensionnels – Empattements, entraxes et porte-à-faux

Paramètres dimensionnels	Limite
1. Empattement du tracteur	Max. 6,2 m
2. Empattement de la remorque Semi-remorque Remorque classique Remorque semi-portée	Min. 6,25 m/Max. 12,5 m Min. 6,25 m Min. 6,25 m
3. Porte-à-faux arrière effectif Camion porteur Semi-remorque Remorque classique Remorque semi-portée	Max. 4,0 m Max. 35 % de l'empattement Max. 35 % de l'empattement Max. 4,0 m
4. Porte-à-faux arrière effectif¹	Max. 2,0 m
5. Porte-à-faux avant effectif²	Max. 1,0 m
6. Décalage du pivot d'attelage (semi-remorque)	Rayon max. de 2,0 m
7. Largeur de roulement Semi-remorque, remorque classique et remorque semi-portée	Min. 2,5 m
8. Entraxes minimales requises³ Simple – simple ⁴ Simple – tandem ⁴ Simple – tridem Tandem – tandem Tandem – tridem	Min. 3,0 m Min. 3,0 m Min. 5,0 m Min. 5,0 m Min. 5,5 m

¹ La cargaison peut surplomber l'arrière du camion transporteur ou de la remorque jusqu'à 2,0 mètres, pourvu que les limites de la longueur hors-tout et du porte-à-faux arrière effectif sont respectées. Des drapeaux d'avertissement rouges sont requis sur l'arrière de la cargaison lorsque le porte-à-faux dépasse 1,0 mètre.

² La cargaison peut surplomber l'avant du camion transporteur ou de la remorque jusqu'à 1,0 mètres, pourvu que les limites de la longueur hors-tout pour le véhicule ou la combinaison de véhicules sont respectées et, dans le cas des semi-remorques, la cargaison ne s'étend pas au-delà d'un rayon de 2 mètres autour du pivot d'attelage.

³ Les combinaisons de véhicules qui ne se conforment pas aux exigences minimales des entraxes, mais qui se conforment à toutes les autres limites dimensionnelles, seront sujets à une réduction de leur limite de masse brute de 1000 kg pour chaque manque de 0,5 mètre à l'entraxe requis.

⁴ Les exigences minimales d'entraxe doivent toujours être respectées par les tracteurs.

Limitations de poids aux essieux

Essieu	Application	Écartement	Limite de poids
1. Essieu directeur	Camion porteur	S.O.	8 000 kg*
	Autocar	S.O.	7 250 kg*
	Tracteur	S.O.	5 500 kg*
2. Essieu directeur tandem**	Camion porteur	1,2 m à 1,85 m	16 000 kg
3. Essieu simple (autre que l'essieu directeur)	Pneus simples	S.O.	6 000 kg
	Pneus jumelés	S.O.	9 100 kg
4. Essieu tandem (essieu tandem véritable ou équivalent tandem)	Camion, tracteur ou remorque	Moins de 1,2 m	9 100 kg
		1,2 m à 1,85 m	18 000 kg
5. Essieu tridem (Essieu tridem véritable ou équivalent tridem)	Remorques	Moins de 2,4 m	18 000 kg
		2,4 m à moins de 3,0 m	21 000 kg
		3,0 m à moins de 3,6 m	24 000 kg
		Plus de 3,6 m	26 000 kg
6. Groupe d'essieux triples	Remorques	3,0 m à moins de 3,6 m	18 000 kg
		3,6 m à moins de 4,2 m	18 000 kg
		4,2 m à moins de 4,8 m	18 000 kg

* La charge supportée par un essieu directeur peut aller jusqu'à 9 100 kg, à la condition de ne pas dépasser la capacité porteuse des essieux, des pneus et de tous les autres composants. Ceci dit, aucune augmentation du poids brut d'un véhicule ne sera autorisée pour les types de véhicule doté d'un essieu directeur pouvant supporter un poids supérieur.

** Les deux essieux d'un groupe d'essieux directeurs tandem doivent être contrôlés par le conducteur. Les essieux passifs ou autovireurs ne sont pas autorisés.

Autres questions de poids

Groupes d'essieux – Équilibrage de la charge	Écart maximal de 1 000 kg entre essieux adjacents d'un groupe d'essieux tandem ou tridem.
Charge admissible par pneu - par mm de largeur de pneu - par pneu (à l'exception des essieux directeurs)	Maximum de 10 kg par mm Maximum de 3 000 kg

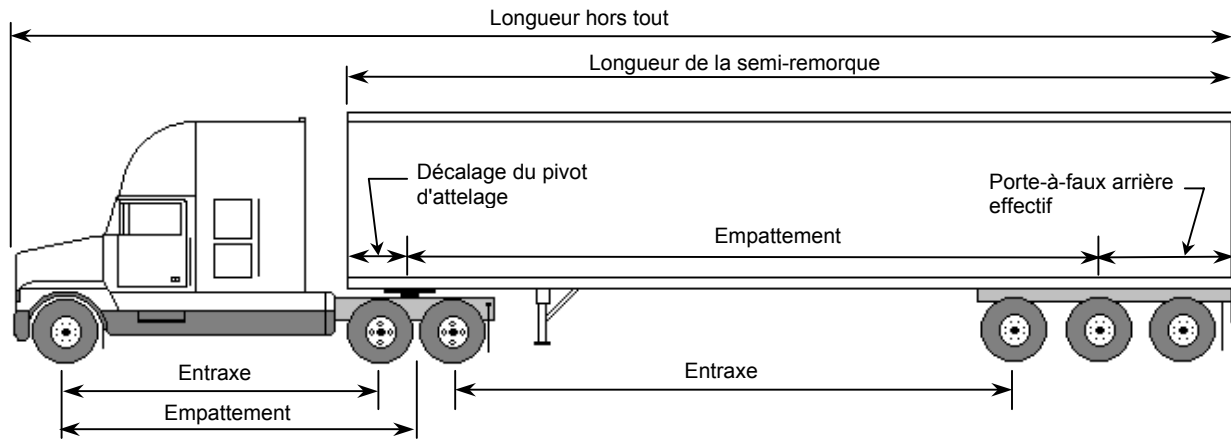
Tolérances reliés aux masses

Il n'y a pas de tolérances de masses automatiques associées aux limites de masses axiales ou aux masses brutes des véhicules, que ces tolérances soient publiées ou non (au 31 décembre 2005).

Partie 2 - Sommaire de limites de masses et de dimensions par configuration

Categorie 1 – Tracteur et semi-remorque

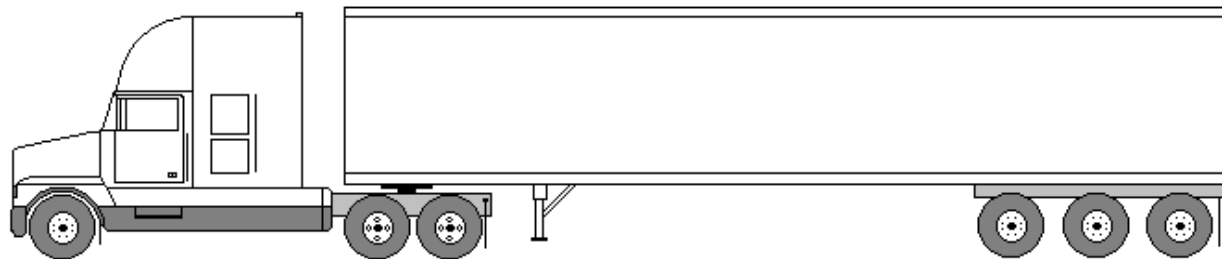
Partie 1 – Limites dimensionnelles



DIMENSIONS	LIMITES
Longueur hors tout	Maximum 23 m
Largeur hors tout	Maximum 2,6 m
Hauteur hors tout	Maximum 4,15 m
Tracteur	
Empattement	Maximum 6,2 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Semi-remorque	
Longueur	Maximum 16,2 m
Empattement	
Essieux simples, tandem ou tridem	Minimum 6,25 m/Maximum 12,5 m
Décalage du pivot d'attelage	Maximum 2,0 m de rayon
Porte-à-faux arrière effectif	Maximum 35 % de l'empattement
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Écartement d'essieu tridem	Minimum 2,4 m/Maximum 3,7 m
Largeur de voie	Minimum 2,5 m/Maximum 2,6 m
Entraxes d'essieux	
Simple – simple, simple – tandem ou simple – tridem	Minimum 3,0 m
Tandem – tandem	Minimum 5,0 m
Tandem – tridem	Minimum 5,5 m

Categorie 1 – Tracteur et semi-remorque

Partie 2 – Limites de poids



Max 5500 kg*

Essieu simple - Max 9100 kg
Essieu tandem - Max 18 000 kg

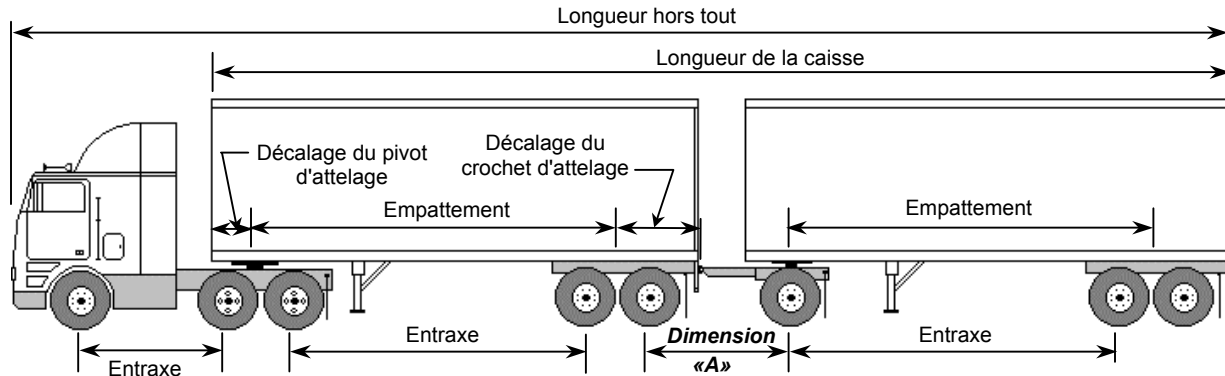
Essieu simple - Max 9100 kg
Essieu tandem - Max 18 000 kg
Essieu tridem - écartement:
2.4 m to < 3.0 m - Max 21 000 kg
3.0 m to < 3.6 m - Max 24 000 kg
3.6 m to 3.7 m - Max 26 000 kg

POIDS	LIMITES
Poids aux essieux	
Essieu directeur	Maximum 5 500 kg*
Essieu simple (pneus jumelés)	Maximum 9 100 kg
Essieu tandem	
Écartement de 1,2 m à 1,85 m Écartement > 1,85 m : <i>jusqu'au 31 décembre 2009</i> <i>après le 31 décembre 2009</i>	Maximum 18 000 kg Maintien des prescriptions existantes Maximum 9 100 kg
Essieu tridem	
Écartement de 2,4 m à moins de 3,0 m	Maximum 21 000 kg
Écartement de 3,0 m à moins de 3,6 m	Maximum 24 000 kg
Écartement de 3,6 m à 3,7 m	Maximum 26 000 kg
Limitations du poids brut du véhicule	
Trois essieux	Maximum 23 700 kg
Quatre essieux	Maximum 32 600 kg
Cinq essieux	Maximum 41 500 kg
Six essieux – avec écartement de 2,4 à < 3,0 m	Maximum 44 500 kg
avec écartement de 3,0 m à < 3,6 m	Maximum 47 500 kg
avec écartement de 3,6 à 3,7 m	Maximum 49 500 kg

* Le poids à l'essieu directeur peut aller jusqu'à 9 100 kg, à la condition que la capacité porteuse des essieux, des pneus et de tous les autres composants ne soit pas dépassée, et que le chargement du pneu ne dépasse pas 10 kg par mm de largeur du pneu. Ceci dit, le poids brut du véhicule sera fondé sur un poids à l'essieu directeur de 5 500 kg.

Categorie 2 - Train double de type A

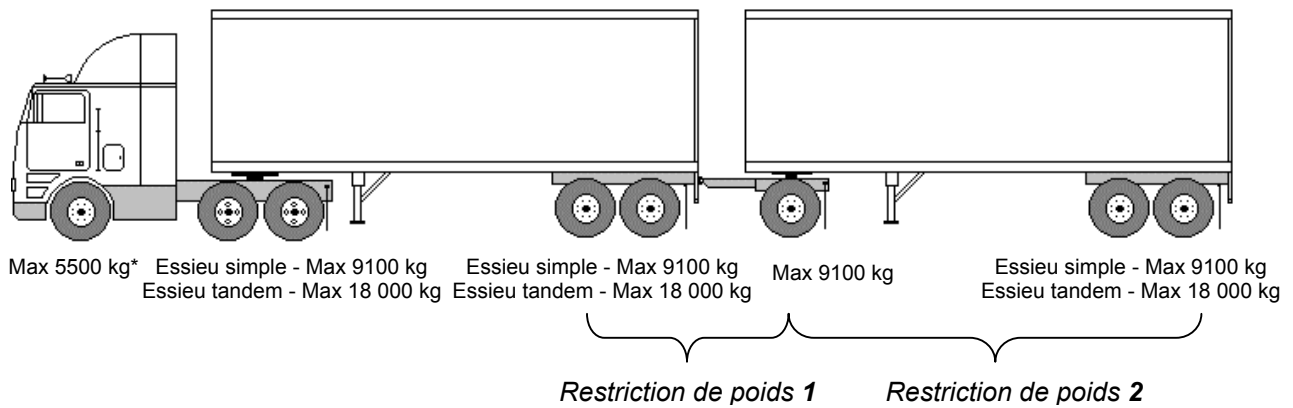
Partie 1 - Limites dimensionnelles



DIMENSIONS	LIMITES
Longueur hors tout	Maximum 25 m
Largeur hors tout	Maximum 2,6 m
Hauteur hors tout	Maximum 4,15 m
Longueur des caisses	Maximum 20 m
Tracteur	
Empattement	Maximum 6,2 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Première semi-remorque	
Empattement	Minimum 6,25 m
Décalage du pivot d'attelage	Rayon maximal de 2,0 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Décalage du crochet d'attelage	Maximum 1,8 m
Largeur de voie	Minimum 2,5 m/Maximum 2,6 m
Deuxième semi-remorque ou remorque classique	
Empattement	Minimum 6,25 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Largeur de voie	Minimum 2,5 m/Maximum 2,6 m
Entraxes d'essieux	
Simple – simple ou simple – tandem	Minimum 3,0 m
Tandem – tandem	Minimum 5,0 m
Dimension A (de l'axe du dernier essieu de la première semi-remorque à l'axe du premier essieu du diabolos convertisseur ou de la deuxième remorque)	Aucune prescription

Categorie 2 - Train double de type A

Partie 2 – Limites de poids

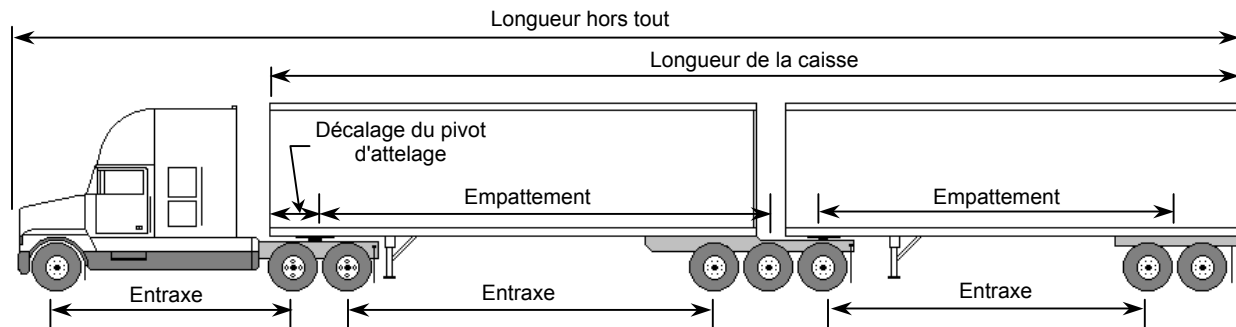


POIDS	LIMITES
Poids aux essieux	
Essieu directeur	Maximum 5 500 kg*
Essieu simple (pneus jumelés)	Maximum 9 100 kg
Essieu tandem	
Écartement de 1,2 m à 1,85 m	Maximum 18 000 kg
Restriction de poids 1 Somme des poids aux essieux de la première semi-remorque, plus le poids à l'essieu du diablo convertisseur.	Si la dimension A est inférieure à 3 m, la somme du poids à l'essieu ou essieux de la première semi-remorque et du poids à l'essieu ou aux essieux du diablo convertisseur est limitée à 18 000 kg pour un groupe de deux essieux ou à 24 000 kg pour un groupe de trois essieux.
Restriction de poids 2 Somme des poids aux essieux d'une remorque classique ou d'une deuxième semi-remorque.	Le poids de la seconde remorque ne doit pas excéder la somme du poids à l'essieu ou aux essieux moteurs du tracteur et du poids à l'essieu ou aux essieux de la première semi-remorque.
Limitations du poids brut du véhicule	
Cinq essieux	Maximum 41 900 kg
Six essieux	Maximum 50 800 kg
Sept essieux	Maximum 53 500 kg
Huit essieux	Maximum 53 500 kg

* Le poids à l'essieu directeur peut aller jusqu'à 9 100 kg, à la condition que la capacité porteuse des essieux, des pneus et de tous les autres composants ne soit pas dépassée, et que le chargement du pneu ne dépasse pas 10 kg par mm de largeur du pneu. Ceci dit, le poids brut du véhicule sera fondé sur un poids à l'essieu directeur de 5 500 kg.

Categorie 3 - Train double de type B

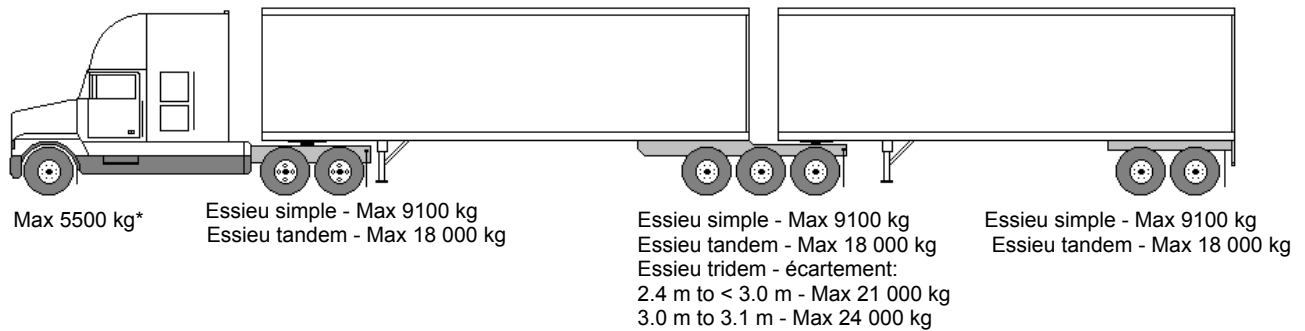
Partie 1 - Limites dimensionnelles



DIMENSIONS	LIMITES
Longueur hors tout	Maximum 25 m
Largeur hors tout	Maximum 2,6 m
Hauteur hors tout	Maximum 4,15 m
Longueur des caisses	Maximum 20,0 m
Tracteur	
Empattement	Maximum 6,2 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Première semi-remorque	
Empattement	Minimum 6,25 m
Décalage du pivot d'attelage	Rayon maximal de 2,0 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Écartement d'essieu tridem	Minimum 2,4 m/Maximum 3,1 m
Largeur de voie	Minimum 2,5 m/Maximum 2,6 m
Position de la sellette d'attelage	Au plus 0,3 m derrière l'axe de l'essieu le plus à l'arrière de la semi-remorque
Deuxième semi-remorque	
Empattement	Minimum 6,25 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Écartement d'essieu tridem	Minimum 2,4 m/Maximum 3,1 m
Largeur de voie	Minimum 2,5 m/Maximum 2,6 m
* Somme des empattements des semi-remorques	Maximum 17,0 m
Entraxes d'essieux	
Simple – simple ou simple – tandem	Minimum 3,0 m
Tandem – tandem	Minimum 5,0 m
Tandem – tridem	Minimum 5,5 m

Categorie 3 - Train double de type B

Partie 2 – Limites de poids

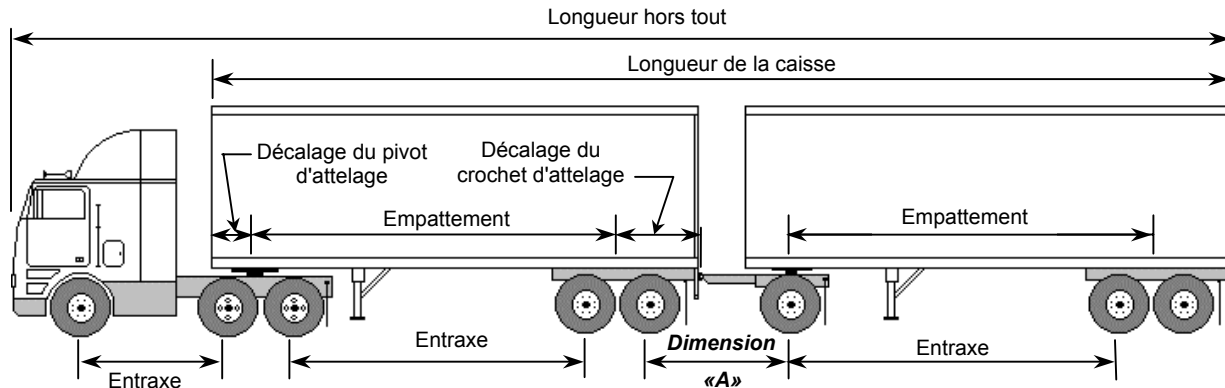


POIDS	LIMITES
Poids aux essieux	
Essieu directeur	Maximum 5 500 kg*
Essieu simple (pneus jumelés)	Maximum 9 100 kg
Essieu tandem	
Écartement de 1,2 m à 1,85 m	Maximum 18 000 kg
Essieu tridem	
Écartement de 2,4 m à moins de 3,0 m	Maximum 21 000 kg
Écartement de 3,0 m à 3,1 m	Maximum 24 000 kg
Limitations du poids brut du véhicule	
Quatre essieux	Maximum 32 800 kg
Cinq essieux	Maximum 41 700 kg
Six essieux	Maximum 50 600 kg
Sept essieux	Maximum 59 500 kg
Huit essieux	Maximum 62 500 kg
Neuf essieux	Maximum 62 500 kg

* Le poids à l'essieu directeur peut aller jusqu'à 9 100 kg, à la condition que la capacité porteuse des essieux, des pneus et de tous les autres composants ne soit pas dépassée, et que le chargement du pneu ne dépasse pas 10 kg par mm de largeur du pneu. Ceci dit, le poids brut du véhicule sera fondé sur un poids à l'essieu directeur de 5 500 kg.

Categorie 4 - Train double de type C

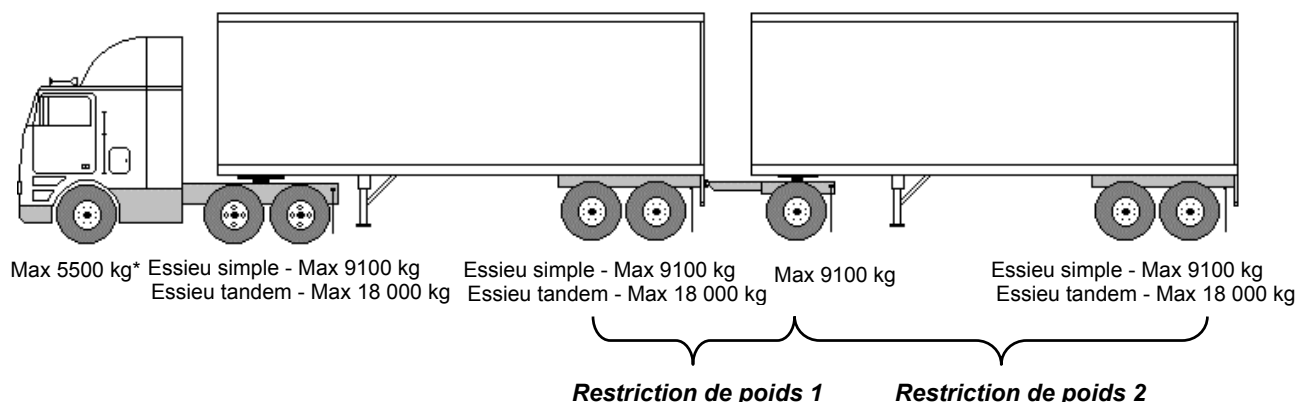
Partie 1 - Limites dimensionnelles



DIMENSIONS	LIMITES
Longueur hors tout	Maximum 25 m
Largeur hors tout	Maximum 2,6 m
Hauteur hors tout	Maximum 4,15 m
Longueur des caisses	Maximum 20,0 m
Tracteur	
Empattement	Maximum 6,2 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Première semi-remorque	
Empattement	Minimum 6,25 m
Décalage du pivot d'attelage	Rayon maximal de 2,0 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Décalage du crochet d'attelage	Maximum 1,8 m
Largeur de voie	Minimum 2,5 m/Maximum 2,6 m
Deuxième semi-remorque ou remorque classique	
Empattement	Minimum 6,25 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Largeur de voie	Minimum 2,5 m/Maximum 2,6 m
Longueur du diabolos convertisseur à double timon	Maximum 2,0 m
Entraxes d'essieux	
Simple – simple ou simple - tandem	Minimum 3,0 m
Tandem – tandem	Minimum 5,0 m
Dimension « A » (de l'axe du dernier essieu de la première semi-remorque à l'axe du premier essieu du diabolos convertisseur ou de la deuxième remorque)	Aucune prescription

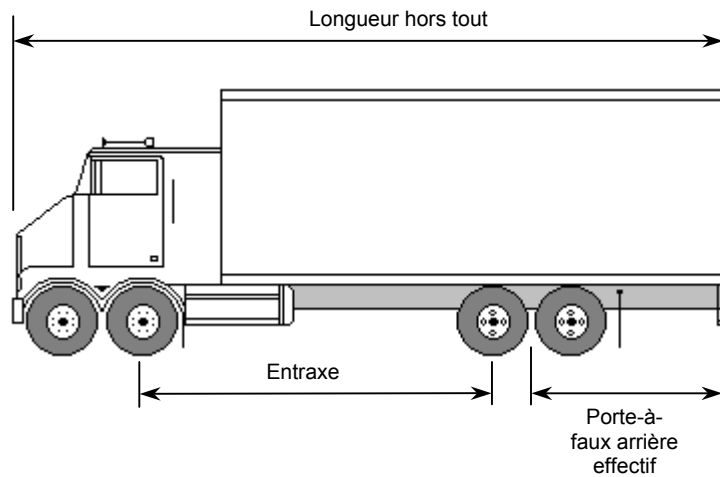
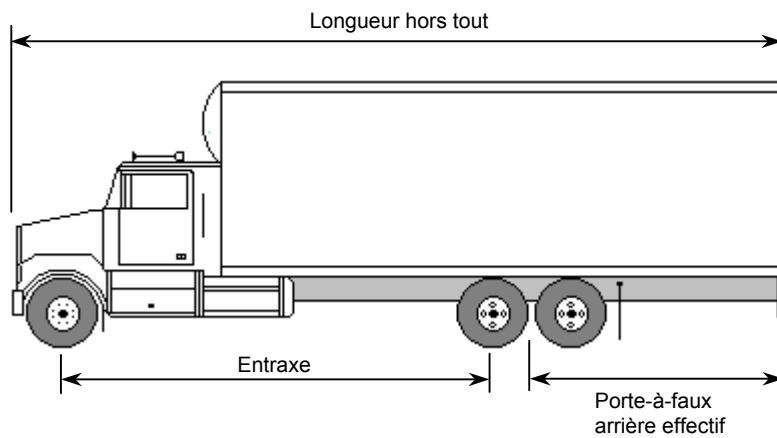
Categorie 4 - Train double de type C

Partie 2 – Limites de poids



POIDS	LIMITES
Poids aux essieux	
Essieu directeur	Maximum 5 500 kg*
Essieu simple (pneus jumelés)	Maximum 9 100 kg
Essieu tandem	
Écartement de 1,2 m à 1,85 m	Maximum 18 000 kg
Restriction de poids 1 Somme des poids aux essieux de la première semi-remorque, plus le poids à l'essieu du diablo convertisseur.	Si la dimension « A » est inférieure à 3 m, la somme du poids à l'essieu ou aux essieux de la première semi-remorque et du poids à l'essieu ou aux essieux du diablo convertisseur est limitée à 18 000 kg pour un groupe de deux essieux ou à 24 000 kg pour un groupe à trois essieux.
Restriction de poids 2 Somme des poids aux essieux de la remorque classique ou de la deuxième semi-remorque.	Le poids de la deuxième remorque ne doit pas dépasser la somme du poids à l'essieu ou aux essieux moteurs du tracteur et du poids à l'essieu ou aux essieux de la première semi-remorque.
Limitations du poids brut du véhicule	
Cinq essieux	Maximum 41 900 kg
Six essieux	Maximum 50 800 kg
Sept essieux	Maximum 55 600 kg
Huit essieux	Maximum 58 500 kg

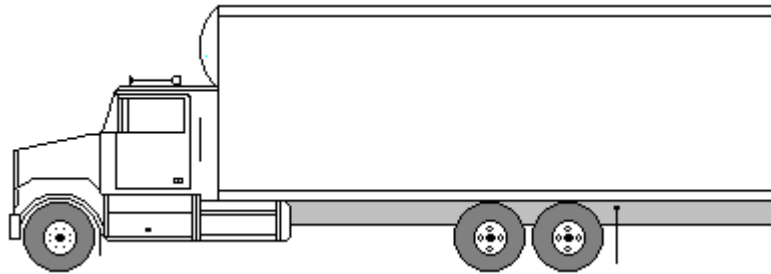
* Le poids à l'essieu directeur peut aller jusqu'à 9 100 kg, à la condition que la capacité porteuse des essieux, des pneus et de tous les autres composants ne soit pas dépassée, et que le chargement du pneu ne dépasse pas 10 kg par mm de largeur du pneu. Ceci dit, le poids brut du véhicule sera fondé sur un poids à l'essieu directeur de 5 500 kg.

Categorie 5 - Camion**Partie 1 – Limites dimensionnelles**

DIMENSIONS	LIMITES
Longueur hors tout	Maximum 12,5 m
Largeur hors tout	Maximum 2,6 m
Hauteur hors tout	Maximum 4,15 m
Longueur de la caisse	Aucune prescription
Empattement	Aucune prescription
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Porte-à-faux arrière effectif	Maximum 4,0 m
Entraxes d'essieux	
Simple – simple ou simple – tandem	Minimum 3,0 m
Tandem directeur – tandem	Minimum 3,65 m

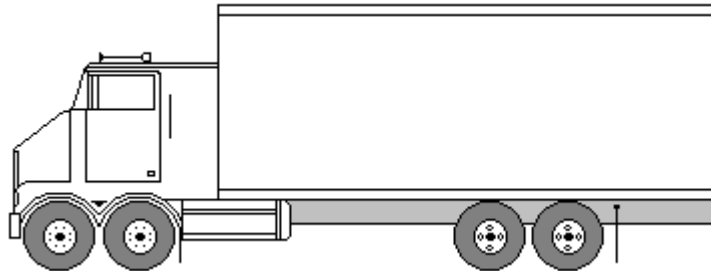
Categorie 5 - Camion

Partie 2 – Limites de poids



Max 8000 kg*

Essieu simple - Max 9100 kg
Essieu tandem - Max 18 000 kg



Essieu directeur tandem -
Max 16 000 kg

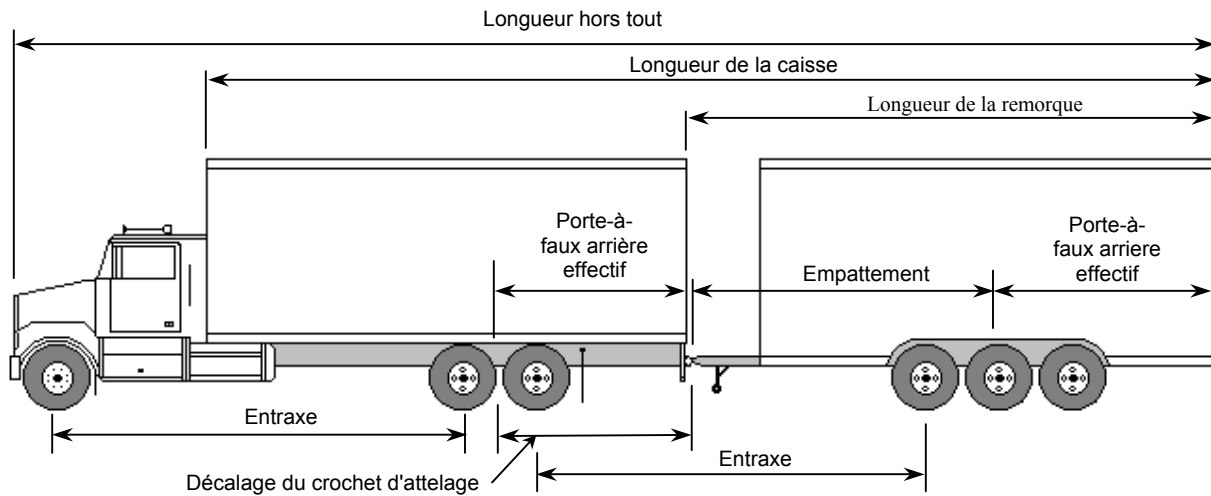
Essieu moteur tandem -
Max 18 000 kg

POIDS	LIMITES
Poids aux essieux	
Essieu directeur – essieu simple, pneus simples	Maximum 8 000 kg*
– essieu tandem, pneus simples	Maximum 16 000 kg
Essieu simple (pneus jumelés)	Maximum 9 100 kg
Essieu tandem	
Écartement de 1,2 m à 1,85 m	Maximum 18 000 kg
Limitations du poids brut du véhicule	
Deux essieux	Maximum 17 100 kg
Trois essieux	Maximum 26 000 kg
Quatre essieux	Maximum 34 000 kg

* Le poids à l'essieu directeur peut aller jusqu'à 9 100 kg pour les camions porteurs à essieu directeur simple, à la condition que la capacité porteuse des essieux, des pneus et de tous les autres composants ne soit pas dépassée, et que le chargement du pneu ne dépasse pas 10 kg par mm de largeur du pneu. Ceci dit, le poids brut du véhicule sera fondé sur un poids à l'essieu directeur de 8 000 kg pour les camions porteurs à essieu directeur simple.

Categorie 6 – Camion et remorque semi-portée

Partie 1 - Limites dimensionnelles

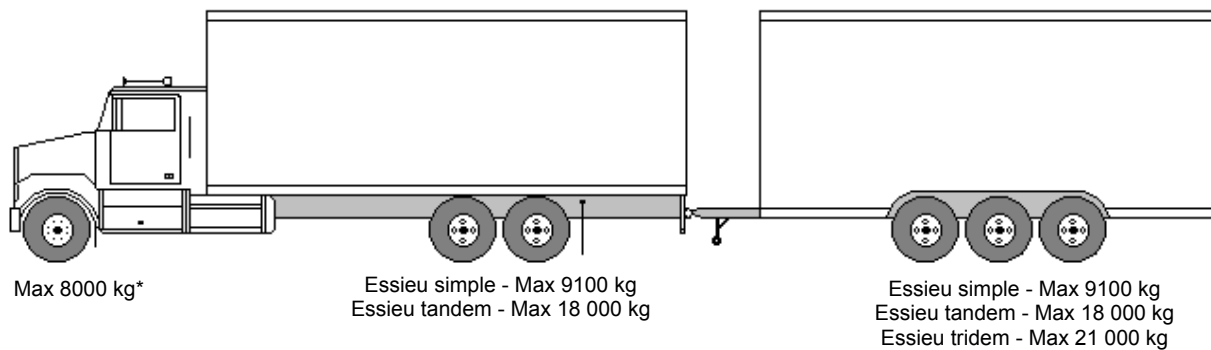


DIMENSIONS	LIMITES
Longueur hors tout	Maximum 23 m
Largeur hors tout	Maximum 2,6 m
Hauteur hors tout	Maximum 4,15 m
Longueur des caisses	Maximum 20 m
Camion	
Longueur	Maximum 12,5 m
Empattement	Aucune prescription
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Porte-à-faux arrière effectif	Maximum 4,0 m
Décalage du crochet d'attelage	Maximum 1,8 m
Remorque semi-portée*	
Longueur	Maximum 12,5 m
Empattement	Minimum 6,25 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Écartement d'essieu tridem	Minimum 2,4 m/Maximum 2,5 m
Largeur de voie	Minimum 2,5 m/Maximum 2,6 m
Porte-à-faux arrière effectif	Maximum 4,0 m
Entraxes d'essieux	
Simple – simple, simple – tandem ou simple – tridem	Minimum 3,0 m
Tandem – tandem	Minimum 5,0 m
Tandem – tridem	Minimum 5,5 m

* Limites non applicables aux remorques semi-portées de poids brut inférieur à 10 000 kg.

Categorie 6 – Camions et remorque semi-portée

Partie 2 – Limites de poids



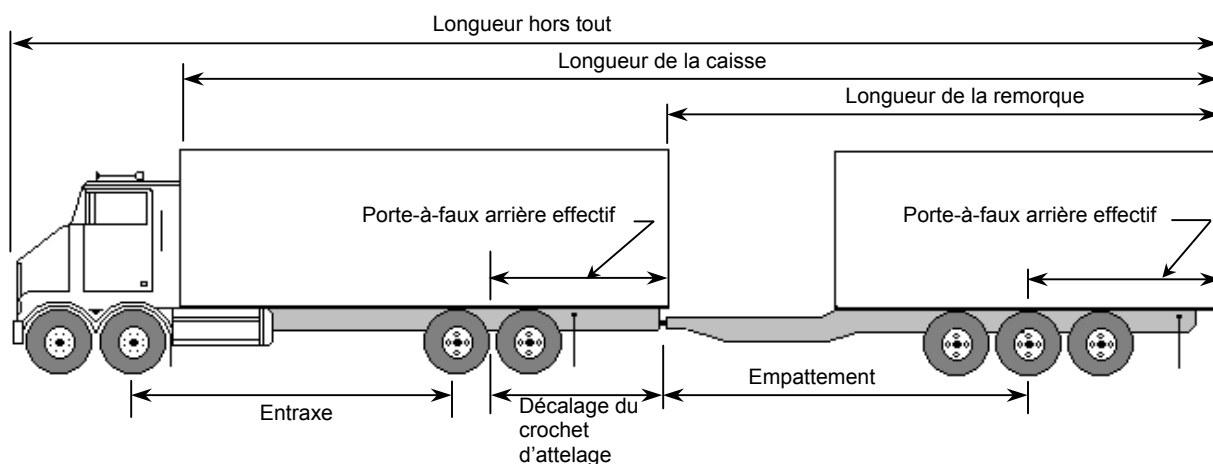
Note – L'écartement maximal autorisé pour un groupe d'essieux tridem d'une remorque semi-portée est de 2,5 m.

POIDS	LIMITES
Poids aux essieux	
Essieu directeur	Maximum 8 000 kg*
Essieu simple (pneus jumelés)	Maximum 9 100 kg
Essieu tandem	
Écartement de 1,2 m à 1,85 m	Maximum 18 000 kg
Essieu tridem	
Écartement de 2,4 à 2,5 m	Maximum 21 000 kg
Limitations du poids brut du véhicule	
Trois essieux	Maximum 26 200 kg
Quatre essieux	Maximum 35 100 kg
Cinq essieux	Maximum 44 000 kg
Six essieux	Maximum 47 000 kg

* Le poids à l'essieu directeur peut aller jusqu'à 9 100 kg, à la condition que la capacité porteuse des essieux, des pneus et de tous les autres composants ne soit pas dépassée, et que le chargement du pneu ne dépasse pas 10 kg par mm de largeur du pneu. Ceci dit, le poids brut du véhicule sera fondé sur un poids à l'essieu directeur de 8 000 kg.

Categorie 7 – Camion à essieu directeur tandem et remorque semi-portée

Partie 1 - Limites dimensionnelles

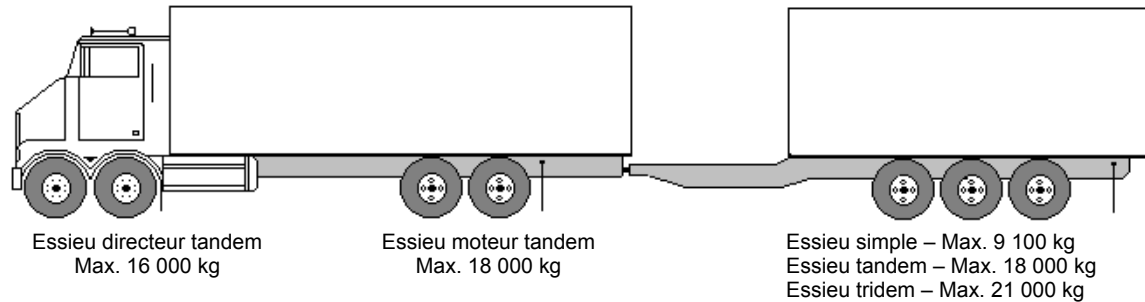


DIMENSIONS	LIMITES
Longueur hors tout	Maximum 23 m
Largeur hors tout	Maximum 2,6 m
Hauteur hors tout	Maximum 4,15 m
Longueur des caisses	Maximum 20 m
Camion	
Longueur	Maximum 12,5 m
Empattement	Aucune prescription
Écartement d'essieu directeur tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Écartement d'essieu moteur tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Porte-à-faux arrière effectif	Maximum 4,0 m
Décalage du crochet d'attelage	Maximum 1,8 m
Remorque semi-portée*	
Longueur	Maximum 12,5 m
Empattement	Minimum 6,25 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Écartement d'essieu tridem	Minimum 2,4 m/Maximum 2,5 m
Largeur de voie	Minimum 2,5 m/Maximum 2,6 m
Porte-à-faux arrière effectif	Maximum 4,0 m
Entraxes d'essieux	
Essieu directeur tandem – Essieu moteur tandem	Minimum 3,65 m
Simple – Simple, tandem ou tridem	Minimum 3,0 m
Tandem – Tandem	Minimum 5,0 m
Tandem – Tridem	Minimum 5,5 m

* Limites non applicables aux remorques semi-portées de poids brut inférieur à 10 000 kg.

Categorie 7 – Camion à essieu directeur tandem et remorque semi-portée

Partie 2 – Limites de poids

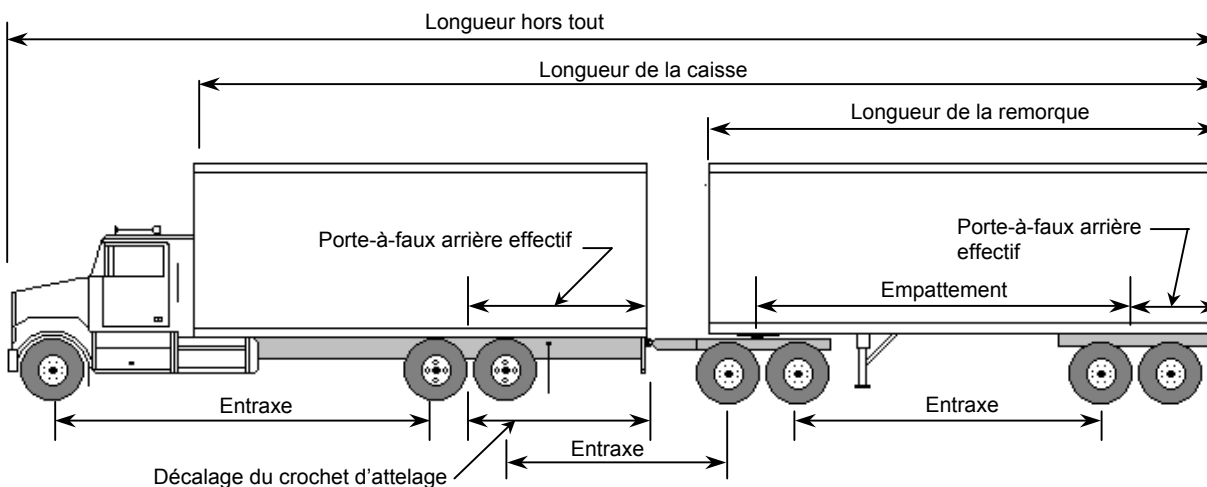


Note – L'écartement maximal autorisé pour un groupe d'essieux tridem d'une remorque semi-portée est de 2,5 m.

POIDS	LIMITES
Poids aux essieux	
Camion :	
Essieu directeur tandem : Écartement de 1,2 à 1,85 m	Maximum 16 000 kg
Essieu moteur tandem : Écartement de 1,2 à 1,85 m	Maximum 18 000 kg
Remorque :	
Essieu simple:	Maximum 9 100 kg
Essieu tandem : Écartement de 1,2 à 1,85 m	Maximum 18 000 kg
Essieu tridem : Écartement de 2,4 à 2,5 m	Maximum 21 000 kg
Limitations du poids brut du véhicule	
Cinq essieux	Maximum 43 100 kg
Six essieux	Maximum 50 000 kg
Sept essieux	Maximum 53 500 kg

Categorie 8 – Camion et remorque classique

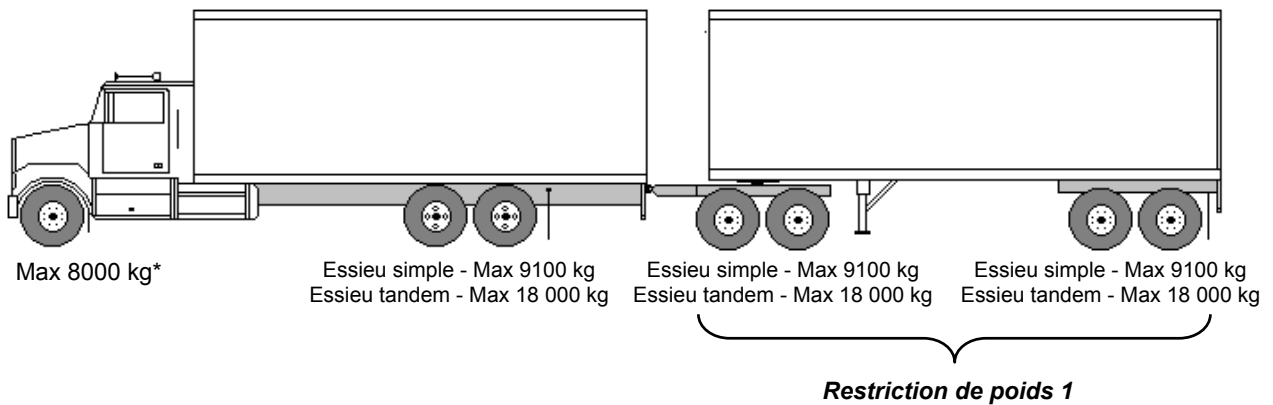
Partie 1 - Limites Dimensionelles



DIMENSIONS	LIMITES
Longueur hors tout	Maximum 23 m
Largeur hors tout	Maximum 2,6 m
Hauteur hors tout	Maximum 4,15 m
Longueur des caisses	Maximum 20 m
Camion	
Longueur	Maximum 12,5 m
Empattement	Aucune prescription
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Porte-à-faux arrière effectif	Maximum 4,0 m
Décalage du crochet d'attelage	Maximum 1,8 m
Remorque classique	
Longueur	Maximum 12,5 m
Empattement	Minimum 6,25 m
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Largeur de voie	Minimum 2,5 m/Maximum 2,6 m
Porte-à-faux arrière effectif	Maximum 35 % de l'empattement
Diabolo convertisseur	
	L'utilisation d'un diabolo convertisseur à double timon n'est pas autorisée pour cette catégorie de véhicule.
Entraxes d'essieux	
Simple – simple ou simple – tandem	Minimum 3,0 m
Tandem – tandem	Minimum 5,0 m

Categorie 8 – Camion et remorque classique

Partie 2 – Limites de poids

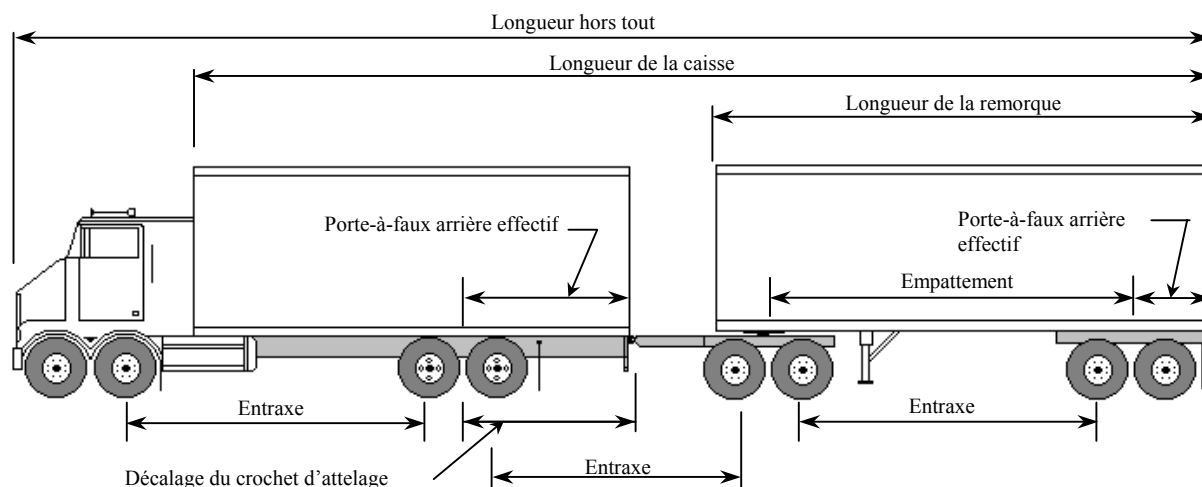


POIDS	LIMITES
Poids aux essieux	
Essieu directeur	Maximum 8 000 kg*
Essieu simple (pneus jumelés)	Maximum 9 100 kg
Essieu tandem	
Écartement de 1,2 m à 1,85 m	Maximum 18 000 kg
Restriction de poids 1	
Somme des poids aux essieux de la remorque classique	
Ensemble routier à 4 essieux	Maximum 17 000 kg
Ensemble routier à 5 essieux	Maximum 17 000 kg
Ensemble routier à 6 essieux	Maximum 24 000 kg
Ensemble routier à 7 essieux	Maximum 31 000 kg
Limitations du poids brut du véhicule	
Quatre essieux	Maximum 34 100 kg
Cinq essieux	Maximum 43 000 kg
Six essieux	Maximum 50 000 kg
Sept essieux	Maximum 53 500 kg

* Le poids à l'essieu directeur peut aller jusqu'à 9 100 kg, à la condition que la capacité porteuse des essieux, des pneus et de tous les autres composants ne soit pas dépassée, et que le chargement du pneu ne dépasse pas 10 kg par mm de largeur du pneu. Ceci dit, le poids brut du véhicule sera fondé sur un poids à l'essieu directeur de 8 000 kg.

Categorie 9 – Camion à essieu directeur tandem et remorque classique

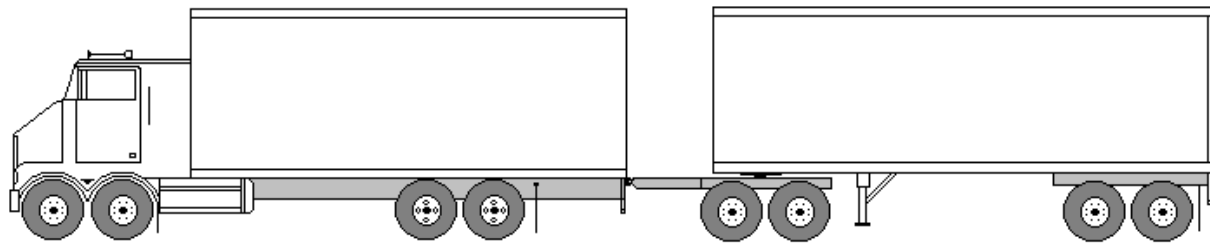
Partie 1 - Limites dimensionnelles



DIMENSIONS	LIMITES
Longueur hors tout	Maximum 23 m
Largeur hors tout	Maximum 2,6 m
Hauteur hors tout	Maximum 4,15 m
Longueur des caisses	Maximum 20 m
Camion	
Longueur	Maximum 12,5 m
Empattement	Aucune prescription
Écartement d'essieu directeur tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Écartement d'essieu moteur tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Porte-à-faux arrière effectif	Maximum 4,0 m
Décalage du crochet d'attelage	Maximum 1,8 m
Remorque classique	
Longueur	Maximum 12,5 m
Empattement	Minimum 6,25 m
Écartement d'essieu tridem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Largeur de voie	Minimum 2,5 m/Maximum 2,6 m
Porte-à-faux arrière effectif	Maximum 35 % de l'empattement
Diabolo convertisseur	
L'utilisation d'un diabolo convertisseur à double timon n'est pas autorisée pour ce type de véhicule.	
Entraxes d'essieux	
Essieu directeur tandem – Essieu moteur tandem	Minimum 3,65 m
Simple – Simple ou tandem	Minimum 3,0 m
Tandem – Tandem	Minimum 5,0 m

Categorie 9 – Camion à essieu directeur tandem et remorque classique

Partie 2 – Limites de poids



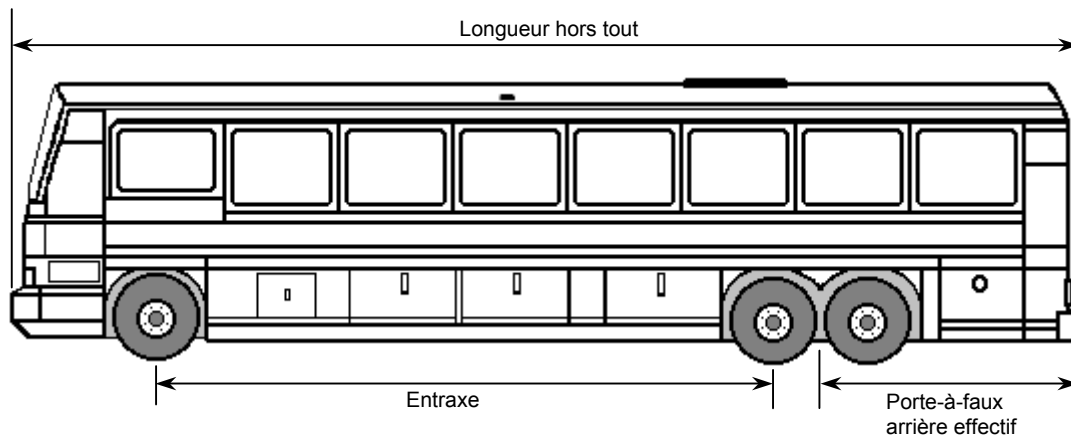
Essieu directeur tandem
Max. 16 000 kg

Essieu moteur tandem
Max. 18 000 kg

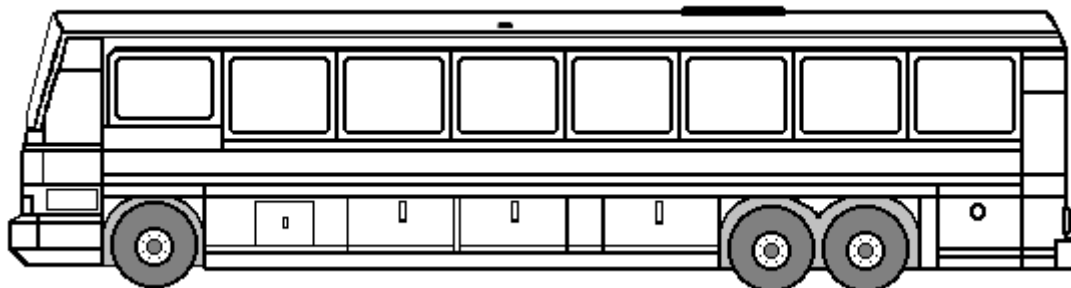
Essieu simple – Max. 9 100 kg
Essieu tandem – Max. 18 000 kg

Essieu simple – Max. 9 100 kg
Essieu tandem – Max. 18 000 kg

POIDS	LIMITES
Poids aux essieux	
Essieu directeur tandem	Maximum 16 000 kg
Essieu simple (pneus jumelés)	Maximum 9 100 kg
Essieu tandem	
Écartement de 1,2 à 1,85 m	Maximum 18 000 kg
Limitations du poids brut du véhicule	
Six essieux	Maximum 51 000 kg
Sept essieux	Maximum 53 500 kg
Huit essieux	Maximum 53 500 kg

Categorie 10 - Autocar**Partie 1 - Limites dimensionnelles**

DIMENSIONS	LIMITES
Longueur hors tout	Maximum 14,0 m
Largeur hors tout	Maximum 2,6 m
Hauteur hors tout	Maximum 4,15 m
Empattement	Aucune prescription
Écartement d'essieu tandem	Minimum 1,2 m/Maximum 1,85 m
Porte-à-faux arrière effectif	Maximum 4,0 m
Exigences relatives aux essieux Longueur hors tout de 12,5 m ou moins Longueur hors tout supérieure à 12,5 m	Aucune prescription Au moins 3 essieux

Categorie 10 - Autocar**Partie 2 – Limites de poids**Max 7250 kg¹

Essieu simple (pneus simples) - Max 6000 kg

Essieu simple (pneus jumelés) - Max 9100 kg

Essieu tandem - Max 18 000 kg

POIDS	LIMITES
Poids aux essieux	
Essieu directeur	Maximum 7 250 kg ¹
Essieu simple (pneus jumelés)	Maximum 9 100 kg ²
Essieu simple (pneus simples)	Maximum 6 000 kg ²
Essieu tandem (pneus jumelés à chaque essieu)	Maximum 18 000 kg ²
Limitations du poids brut du véhicule	
Deux essieux (4 pneus)	Maximum 13 250 kg
Deux essieux (6 pneus)	Maximum 16 350 kg
Trois essieux (8 pneus)	Maximum 20 900 kg
Trois essieux (10 pneus)	Maximum 25 250 kg

Notes :

1. Le poids à l'essieu directeur peut aller jusqu'à 9 100 kg, à la condition que la capacité porteuse des essieux, des pneus et de tous les autres composants ne soit pas dépassée, et que le chargement du pneu ne dépasse pas 10 kg par mm de largeur du pneu. Ceci dit, le poids brut du véhicule sera fondé sur un poids à l'essieu directeur de 7 250 kg.
2. Lorsque l'autocar comporte plus d'un essieu à l'arrière, le poids supporté par le groupe d'essieux doit être réparti entre ces derniers selon un ratio correspondant au nombre de pneus de chaque essieu.